ELECTIONS LEGISLATIVES DE MARS 1967

3e CIRCONSCRIPTION

de LOIRE-ATLANTIQUE

LE ROLE DU DEPUTE

Le député doit être le lien naturel et nécessaire entre les électeurs qu'il représente et l'Assemblée Nationale, et par là-même, le Gouvernement ; il doit à ce double titre jouer un rôle d'information et de recommandation :

— d'information, en restant en contact permanent avec les électeurs, non pas seulement pour les aider à résoudre leurs problèmes personnels mais pour les tenir au courant de l'actualité politique générale, régionale, et de la circonscription par des réunions régulières, peut-être même un bulletin d'informations comme en éditent certaines communes (ce qui est le cas de Saint-Sébastien-sur-Loire depuis 8 ans) et non pas en période électorale.

— de recommandation près du Gouvernement, auquel il indique les problèmes de sa région et de sa circonscription, et propose des solutions après avoir pris l'avis de ses électeurs.

Sur le plan législatif, le député doit participer **activement** et **efficacement** à l'élaboration et au vote des lois.

C'est un rôle difficile, qui demande une connaissance complète des problèmes politiques, économiques et sociaux en France et dans les autres pays. C'est un métier qui nécessite une présence constante dans l'action et une permanence dans la pensée.

LA CONSTITUTION

La Constitution actuelle n'est pas mauvaise, elle assure la permanence de l'Exécutif, mais les Pouvoirs du Président de la République ne devraient pas être si longs : 4 ans, la durée d'une législature, suffiraient, et un contrôle de l'Assemblée Nationale et du Sénat sur l'Exécutif serait nécessaire (comme aux U.S.A.). Un gouvernement très démocratique serait le gouvernement de législature ; si le gouvernement était renversé, la dissolution serait automatique, les députés y regarderaient à 2 fois avant de s'engager inconsidérément.

POLITIQUE EXTERIEURE

En EUROPE, une évolution Fédéraliste est nécessaire. Il existe déjà l'exemple de la C.E.C.A. qui a des pouvoirs supranationaux. Il faut que la « Haute Autorité » créée par Jean Monnet s'élargisse, et puisse prendre dans beaucoup de domaines des décisions qui ne soient ni partielles, ni partiales.

La paix mondiale ne peut intervenir que par des échanges constants entre tous les pays et par la multiplication des intérêts communs.

La France, dont la vocation a toujours été une vocation humaine et une vocation d'arbitre, se doit de faire tous les efforts possibles pour assurer la construction Européenne, et se doit de participer activement à tous les organismes, à toutes les actions pour la défense de la paix mondiale.

Aucune solution valable ne doit être repoussée à priori.

POLITIQUE FINANCIERE

Il n'y a pas de problème budgétaire et financier en soi, mais un problème économique ; la solution réside dans l'accroissement des recettes, non par une accentuation de la fiscalité, déjà trop lourde, mais par l'augmentation de la richesse générale, qui ne peut provenir que de l'expansion économique et de l'augmentation de la production des biens, venant accroître ainsi le revenu national. La réforme des finances communales et départementales, timidement commencée, s'avère absolument indispensable. Nous sommes plus d'un siècle en arrière.

LOGEMENT ET EQUIPEMENT HOSPITALIER

« LA PRIORITE DES PRIORITES » appartient au logement et à l'équipement hospitalier. Nous comprenons dans l'équipement hospitalier : les maisons pour handicapés physiques, les ateliers et les écoles pour les infirmes moteurs cérébraux, pour les débiles mentaux, les maisons de retraite pour les anciens. Il faut assurer la vie normale de l'Homme de sa naissance jusqu'à sa mort, quels que soient ses tares ou ses malheurs physiques.

L'ARMEE

L'Armée ne devrait être formée que de volontaires. **En tous cas,** pour les appelés, supprimer les ajournements, qui empêchent les jeunes gens reportés à 1 ou 2 ans, de trouver une situation et un équilibre social normal.

NOTRE 3e CIRCONSCRIPTION

L'axe de l'expansion de la Métropole d'équilibre Nantes-Saint-Nazaire se situe nécessairement et obligatoirement au Nord de la Loire. **LE SUD de la LOIRE,** actuellement très « sous-développé » — insuffisance scolaire notoire, aménagement différé, logements et constructions très retardés, infrastructures ayant 15 ans de retard sur le Nord — doit rester vigilant et les élus de ce SUD doivent vigoureusement au sein des Organismes où se règlent les problèmes d'aménagement et auprès des Pouvoirs Publics. La 2me ligne des ponts a déjà amélioré les relations Sud-Est de la Loire et Ville de Nantes, mais de nombreux accès routiers restent encore à réaliser.

Il faut réaliser au plus vite les plans d'urbanisme propres de nos Communes (qui sont d'ailleurs inclus dans le plan général de la Région), plans qui existent déjà, et pour lesquels des servitudes sont imposées aux habitants de notre circonscription : terrains réservés pour les constructions de routes, les groupes scolaires, les équipements collectifs.

LA CIRCONSCRIPTION a, en partie, une VOCATION AGRICOLE et VINICOLE. L'évolution du « Marché Commun » agricole implique une modernisation des équipements et des moyens de production, la qualité de nos produits régionaux doit nous permettre de nous placer au meilleur rang. Si la production et la vente sont organisées, un des éléments essentiels de l'évolution du monde agricole est le développement de l'enseignement agricole (actuellement presque inexistant) et de la formation professionnelle.

Maire d'une commune suburbaine depuis 15 ans, conseiller général du 4me canton de Nantes depuis 10 ans.

Conseiller Municipal de Nantes, administrateur des caisses rurales.

Nous estimons que la VIE COMMUNALE conditionne en grande partie la vie de notre pays. Les structures des régions françaises évoluent rapidement, et le problème de la vie communale n'est plus ce qu'il était il y a seulement 10 ans. Il faut se grouper, coordonner ses efforts. Que les communes et les départements aient la possibilité de contracter des emprunts à long terme, à des taux d'intérêts ne représentant que le taux de gestion, nos Organismes communaux, départementaux, régionaux, pourront créer des routes, des égoûts, une infrastructure nécessaire, des logements, des équipements collectifs, des écoles, un aménagement des zones industrielles, etc... La décentralisation économique et budgétaire est devenue un impératif catégorique de notre époque. Nous devons nous projeter jusque dans l'an 2000, et si nous voulons que nos enfants puissent vivre dans les meilleures conditions possibles, être logés correctement, travailler dans des usines situées près de leur lieu d'habitation, nous devons faire les efforts nécessaires et nous imposer les sacrifices qui nous seront demandés pour réussir.

Docteur M. VERBE

Maire de SAINT-SEBASTIEN-S/LOIRE,
Conseiller général de NANTES,
Ancien prisonnier, déporté de la Résistance,
Officier de la Légion d'Honneur

REMPLAÇANT :

Gérard DELRUE

Administrateur des Caisses Rurales,
Conseiller municipal de NANTES

Imp. de l'Atlantique - Nantes